

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de mai le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Antoine VERMOREL-MARQUES, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie RICHARD, Jean-Pierre SAPT, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents excusés : Mme Sylvie GALLAND, MM. Didier PICARD et Yves PERRIN, Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 mai 2021

Secrétaire de séance : M. Antoine VERMOREL-MARQUES

1 – Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2021 :

POUR à l'unanimité

<i>M. Yves PERRIN rejoint l'assemblée délibérante à 18h42</i> <u>Présents</u> : 19 <u>Votants</u> : 21
--

2 – Déclassement d'une partie d'emprise publique au droit de passage de l'allée des Etangs Nord

N° 2021-05-17/01

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à la Domanialité, propose de procéder au déclassement d'une petite partie de l'emprise publique de l'allée des Etangs Nord. Cette voie dessert le lotissement des Alloués.

Il s'agit de déclasser une surface de 17 m² (numérotée 497 section AC par le projet de document d'arpentage N° 1451 PTGC cadastre de Roanne) en vue de la rétrocession au futur propriétaire riverain complétant ainsi sa parcelle destinée à l'aménagement d'un parking tel que le Conseil municipal l'a approuvé par une promesse de vente à la société Pompes Funèbres Régionales et Marbrerie Funéraire Jean Luc et Jean Jacques Paire par la délibération N° 2020-12-14/08 du 14 décembre 2020.

Cette surface n'a pas d'utilité en terme d'usage public.

En vertu des dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière qui précise que « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie », Mme Muriel MARCELLIN propose d'approuver ce déclassement sans enquête publique puisque respectant les dispositions ci-avant indiquées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le déclassement d'une partie de l'emprise publique pour une surface de 17 m² de l'allée des Etangs Nord (parcelle AC 497) conformément au plan annexé à la présente en vue de sa rétrocession à la société Pompes Funèbres Régionales et Marbrerie Funéraire Jean Luc et Jean Jacques Paire

<i>Mme Sylvie GALLAND rejoint l'assemblée à 18 h 48</i> <u>Présents</u> : 20 <u>Votants</u> : 22
--

3 – Lotissement les Alloués : vente des lots N° 2 et 4 à la société Pompes Funèbres Régionales et Marbrerie Funéraire Jean Luc et Jean Jacques PAIRE – substitution par la SA FINAMUR dans la promesse de vente N° 2021-05-17/02

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à la Domanialité, rappelle que la commune a, par la délibération N° 2020-02-27/06 du 27 février 2020, accepté les termes de la promesse de vente les lots N° 2 et 4 du lotissement les Alloués (parcelles cadastrées sous les numéros 478, 481p et 482p) à la société Pompes Funèbres Régionales et Marbrerie Funéraire Jean Luc et Jean Jacques Paire pour un prix de 122 951 € HT (cent vingt-deux mille neuf cent cinquante et un euros).

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite promesse de vente, dressée par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associée de l'étude Yvan GERBAY, Christine SOL DOURDIN et associés. Un premier avenant (sous seing privé), approuvé par la délibération N° 2020-12-14/08 du 14 décembre 2020, a prolongé cette promesse de vente jusqu'au 31 janvier 2021. Un second avenant (sous seing privé), approuvé par la délibération N° 2021-01-18/04 du 18 janvier 2021, a à nouveau prolongé cette promesse de vente jusqu'au 30 juin 2021.

Or, la société Pompes Funèbres Régionales et Marbrerie Funéraire Jean Luc et Jean Jacques Paire indique que la société FINAMUR, domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX 12 place des Etats Unis, identifiée au SIREN sous le numéro 340446707, interviendra en qualité de futur preneur à crédit-bail et se substitue dans la promesse de vente.

Madame Muriel MARCELLIN rappelle que cette faculté est prévue dans la promesse de vente (paragraphe FACULTE DE SUBSTITUTION). La substitution ne peut porter que sur la totalité du BIEN faisant l'objet de la promesse de vente. Il ne peut y avoir substitution au profit d'une personne qui désirerait modifier la destination prévue par le BENEFICIAIRE du bien.

En complément, Mme Muriel MARCELLIN indique que le Conseil municipal vient par une délibération de ce jour de déclasser une partie de l'emprise publique de l'Allée des Etangs Nord (parcelle 497 section AC d'une surface de 17 m²).

Les parcelles cédées sont donc :

- AC 478 Lot 2 d'une surface de 25 a 44 ca
- AC 495 Lot 4 d'une surface de 7 a 62 ca
- AC 497 d'une surface de 17 ca

soit un total de 33 a 23 ca.

Enfin, Mme Muriel MARCELLIN rappelle le montant de la cession s'élèverait à 122 951 € HT, compte-tenu du prix au m² de 37 € HT (fixé par la délibération N° 2016-04-12/04 du 12 avril 2016) et de la surface cédée 33 a 23 ca.

Mme Muriel MARCELLIN invite l'assemblée délibérante à prendre acte de ce changement et à confirmer la promesse et la vente de ces parcelles.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que la société FINAMUR, domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX 12 place des Etats Unis, identifiée au SIREN sous le numéro 340446707, interviendra en qualité de futur preneur à crédit-bail et se substitue dans la promesse de vente,
- Dit que la promesse de vente sera réitérée en la forme authentique,
- Charge l'étude Yvan GERBAY, Christine SOL DOURDIN et associés, notaires à Roanne, de dresser l'acte à intervenir,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte.

Séance levée à 18h55